

CTM du 6 avril 2020

Motion proposée par la CGT

Durant la période de confinement lié au Covid 19, les organisations syndicales représentant les personnels au CTM du MTES-MCTRCT

- Revendiquent indépendamment de leur situation administrative pour les agents confinés, un dispositif de vigilance et d'alerte particulièrement pour les violences familiales et une protection fonctionnelle immédiate des personnels
- Exigent la diffusion auprès des agents des moyens de signalement (N° de téléphone ; messagerie ; lieux spécifiques comme les pharmacies ...)
- Exigent un relai auprès des autorités de police et de justice dans le cadre de l'assistance et de la protection des personnels
- Revendiquent la réquisition en urgence des moyens d'hébergement propre au ministère ou de ses structures sociales et associatives pour mettre en sécurité les personnels
- Exigent l'imputabilité au service de tout accident, y compris lorsqu'il s'agit de violence familiale ou de dégât des moyens personnels de travail